

Per me fratrem Odetum Truncheti ordinis minorum episcopum tiberiacensem.
Les éditions incunables du frère Odet Tronchet († 1502), évêque de
Tibériade *in partibus infidelium* et suffragant de Besançon

Pour citer cet article :

Laurence DELOBETTE, « *Per me fratrem Odetum Truncheti ordinis minorum episcopum tiberiacensem*. Les éditions incunables du frère Odet Tronchet († 1502), évêque de Tibériade *in partibus infidelium* et suffragant de Besançon », dans : Isabelle MATHIEU, Thierry PECOUT (éd.), *Un Moyen Âge en partage. Hommage à Jean-Michel Matz*, Presses universitaires de Rennes, p. 81-94, 2024.

La bibliothèque du frère Tronchet, évêque suffragant de Besançon sous le titre de Tibériade entre 1494 et 1502, n'est pas restée inconnue ; elle est même entrée en littérature sous la plume de Pierre Aquilon dans l'*Histoire des bibliothèques françaises*. S'il exista un inventaire des éditions incunables qui la composaient, il a disparu. Seules renseignent les marques de provenance tracées de la main de ce Franciscain, destinées à recueillir sa *memoria* et à l'inscrire dans celle de son ordre. Elles furent apposées sur seize exemplaires au moins, actuellement conservés à Besançon en majorité, ainsi qu'à Gray, à Salins-les-Bains et à Lyon. Formé au Grand Couvent des Cordeliers de Paris comme de nombreux autres prédicateurs, Odet Tronchet reçut un enseignement directement lié à cette finalité. Il fut ensuite en charge de responsabilités épiscopales, ce qui traduit sans doute la qualité de son investissement intellectuel, notamment. Nous nous proposons d'étudier le parcours de ce religieux au sein du réseau des frères Mendiants, la composition de sa collection d'incunables, telle qu'elle nous est parvenue, et les pratiques de la lecture et de l'écriture savantes qui furent les siennes.

Avec reconnaissance et gratitude, ces pages sont dédiées à la mémoire du Professeur Jean-Michel Matz.

Entre circulation et sédentarisation

Odet Tronchet prit l'habit au couvent franciscain de Gray, probablement dans la seconde moitié du XV^e siècle ; la vie de ce frère est en effet renseignée par très peu de documents, hormis ce qu'il écrivit lui-même sur ses éditions.

Un religieux du couvent franciscain de Gray

Comme le montrent plusieurs marques de provenance, Odet Tronchet se réclamait de la communauté franciscaine établie sur les rives de la Saône à Gray. Il l'associait à l'une des provinces de l'ordre, celle de Bourgogne dite aussi de Saint-Bonaventure, et au comté « libre » du même nom ou Franche-Comté, ainsi que le donne à lire cet exemple : « *Ego frater Odo Truncheti ordinis fratrum minorum provincie Burgundie conventusque Grayacy et in libero comitatu dicte patrie* »¹. Il ne subsiste cependant aucun document relatif à son origine familiale, à son noviciat ni au temps qu'il passa dans cet établissement. Nous ignorons tout d'éventuelles mobilités géographiques, sociales ou culturelles. Lorsqu'il fut promu à l'épiscopat en 1494, les chanoines du chapitre métropolitain, nécessairement bien renseignés sur Odet Tronchet, notèrent en ces termes son appartenance à la communauté de Gray : « *in favorem venerabilis patris magistri Odonis Trunchet de Grayaco ordinis sancti Francisci* »². Dans les archives du couvent, son nom apparaît dans un seul acte, celui qu'il y fit dresser le mercredi 28 février 1498 (n. st.), premier jour du Carême, et par lequel il donnait à cens à ses confrères son droit sur un des jardins ; le texte débute par cette titulature : « Nous frere Odet Tranchet, religieux de l'ordre saint Francoiz ou couvent de Gray, evesque de [blanc] et suffragant ou deocele de Besancon (...) »³.

À la fin du Moyen Âge, le couvent de Gray comptait deux siècles d'existence : il fut en effet fondé vers 1283, à l'initiative d'un comte de Bourgogne. Il s'agissait d'une maison de petite taille ; conformément au vœu du fondateur, il s'y trouvait rarement plus seize confrères et

¹ La province de Bourgogne fut formée en 1239 par la réunion de plusieurs couvents bourguignons (dont ceux de Besançon et de Salins) enlevés à la province de France, et d'un petit nombre de couvents du nord-est de la Provence. Elle compta six custodies à dater de la fin du XIII^e siècle et elle commença vers 1490 à porter le nom du Docteur séraphique. À dater de 1503 fut constituée une province nouvelle dite de Saint-Bonaventure, réunissant les seuls Observants, tandis que la province de Bourgogne regroupait les Conventuels.

² Archives départementales du Doubs (cité désormais : ADD), G 188.

³ Archives départementale de Haute-Saône (cité désormais : ADHS), H 874. Le patronyme « Tronchet » ne se retrouve au XV^e siècle ni dans les listes des religieux du couvent ni dans celles des officiers locaux.

parfois seulement huit comme en 1473⁴. Le recrutement régional sinon local des religieux encourageait l'appropriation des lieux. Ainsi, plusieurs frères reçus au XV^e et au début du XVI^e siècle étaient issus de la même lignée, tels Bertrand et Antoine Loyauté, cités en 1467 et en 1502-1515 ; Jean et Girard Clément, mentionnés en 1465-1467 et en 1497 ; Jean et Pierre de Jussey, actifs l'un en 1432 et l'autre en 1473-1515. Le vicaire conventuel en charge en 1490, Jean de Gray la Ville, devait son nom à un toponyme local⁵. Quelques familles monopolisaient les principales responsabilités. Par exemple, l'onomastique invite à apparenter le frère Claude Branchet, cité au couvent en 1473, et Odot Branchet, l'un des quatre échevins de la ville qui furent institués en avril 1395 ou 1396 au nom du duc et comte Philippe le Hardi par Henri du Sauvement, châtelain de Gray et bailli d'Amont⁶. C'est vrai également du « liseur » Odot Reguilmey († v. 1482), docteur en théologie, dont les ancêtres sont renseignés par les archives dès le début du XIV^e siècle⁷.

Le couvent de Gray s'insérait dans les cadres de fonctionnement de la province franciscaine de Bourgogne et de ses subdivisions ; il relevait de la custodie de Besançon. Son rôle au sein de cet espace a laissé quelques traces archivistiques. Ainsi, le gardien graylois exerçait parfois l'autorité de custode, sous la direction immédiate du ministre provincial. Ce fut le cas en janvier 1431 (n. st.) du gardien Hugues Triperet, réputé « custodes du Besanconoys » ; de même, le frère Philippe Leuret était gardien à Gray et custode « de la custoderie de Besançon » en avril 1465⁸. Des homonymies laissent percevoir l'existence de liens personnels entre les deux maisons ; ainsi Odot Pariset, « humble gardien » sur les bords de Saône entre 1494 et 1501, semble apparenté à maître Étienne Pariset, docteur en théologie, gardien de Besançon en août 1480 et de nouveau en 1491, mais aussi vicaire et *socius* en 1483 du ministre provincial de Bourgogne Jean Beate († v. 1484), puis du successeur de celui-ci en 1485⁹. Dans l'une et

⁴ GENEVRIER Frédéric, *Une ville comtale de marche : Gray et son aire d'influence (fin XIII^e-début XVI^e siècle)*, thèse d'histoire, dir. Jacky Theurot, université de Franche-Comté, 2009, p. 492. Les actes mentionnent souvent des frères absents, mais sans les nommer.

⁵ ADHS, H 874 ; H 875 ; H 879.

⁶ DE LA BARRE Louis-François-Joseph, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, Paris, 1729, p. 62.

⁷ ADHS, H 875 (en 1314).

⁸ ADHS, H 875.

⁹ ADHS, H 868 ; H 870 ; GAUZENTE Boris, *Les abbayes et les couvents de Besançon à la fin du Moyen Âge (1350-1500), des établissements urbains entre crises et renaissance*, thèse d'histoire, dir. Jacky Theurot, université de Franche-Comté, 2009, p. 174 et p. 746. Étienne Pariset fait figure de « champion de l'art oratoire ». Après qu'il a prêché le Carême 1489 à Mâcon et prononcé 70 sermons, les échevins de cette ville refusèrent de le rétribuer car il fit, durant cette période « (...) plusieurs questes montant a grande somme de deniers ainsi que de coutume ». Le conseil de Genève écrivit en décembre 1495, à la demande des Frères mineurs du couvent de la ville, au « Père provincial » (*patri provinciali*) afin d'inviter le frère Étienne Pariset à prêcher le prochain Carême ; *Registres du Conseil de Genève*,

l'autre ville, le couvent franciscain participait de l'identité urbaine au point que les autorités municipales s'opposèrent durablement à la réforme de l'établissement, notamment parce que les Conventuels garantissaient l'accomplissement des services anniversaires fondés dans les nombreuses chapelles funéraires de leur église.

Le *studium* du couvent de Gray

Le fonctionnement au XV^e siècle du *studium* de Gray peut être renseigné. En septembre 1507, trois lecteurs y étaient attestés, comme pour un *studium generale* ; mais cela ne fut pas le cas au siècle précédent : les textes ne mentionnent jamais plus d'un *lector sacrae paginae*¹⁰. Certains ont circulé au sein de la custodie de Besançon, tel le frère François de Buffart, qui avant d'être lecteur à Gray en 1412 occupait la même fonction à Salins en 1403. Étienne Risie était « lyseur » en 1465 ; lui succéda en 1467 Odot Reguilmey, déjà évoqué, attesté au couvent de 1460 à 1482. Certains frères furent nommés gardiens avant d'être lecteurs, tel Odot Pariset, cité dès 1473, gardien entre 1494 et 1501 puis lecteur en 1502 et en 1507 ; de même, Loys Guenegot, gardien en 1484, était lecteur en 1507¹¹.

Les religieux disposaient dans la seconde moitié du XV^e siècle d'une nouvelle bibliothèque, pour la construction de laquelle la somme considérable de 250 francs (versés partie en monnaies, partie en « vendue de froment, de vin et de laves (...) et d'une courroye d'argent ») fut employée en 1455-1456. Le marché fut confié à un maçon local qui s'engagea à « faire et parfaire une librairie en leur cloître joignant a leur eglise » : la nouvelle salle était donc située dans l'aile du cloître jouxtant l'église, mais rien ne permet de préciser si c'était à l'étage¹². Cet aménagement semble inscrit dans un programme de réorganisation et de modernisation du couvent : les travaux ont pu être associés à ceux de l'église dont la reconstruction se déroulait dans la même période ; le cloître fut lui-même restauré ou terminé. Les efforts financiers consentis par les frères témoignent d'une volonté de rationaliser l'usage et la conservation des

t. 5, vol. 13-14, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Genève, 1914, p. 289 ; p. 296 ; SAUZET Robert, « Pour une nouvelle édition de l'ouvrage *Les Réguliers mendiants acteurs du changement religieux dans le royaume de France (1480-1560)* », in Frédéric MEYER et Ludovic VIALLET (dir), *Identités franciscaines à l'âge des réformes*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005, p. 466.

¹⁰ ADHS, H 868. Les trois lecteurs sont Louis Guenegot, Odot Pariset et Philippe Richard.

¹¹ ADHS, H 868 ; H 870 ; H 874 ; H 875 ; H 879.

¹² Une partie de l'argent fut versée au maçon par un laïc et l'autre par deux des Cordeliers, Jean de Charmes et Pierre Regnault, lui-même cité comme « lizeur » en 1432 ; ADHS, H 879. Sur les bibliothèques des couvents mendiants : VOLTI Panayota, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2003, p. 165-166.

livres, sans doute disposés de façon différente auparavant. Nulle information ne vient cependant renseigner l'existence de deux fonds distincts, l'un groupant les usuels, éventuellement enchaînés, et l'autre contenant les ouvrages disponibles au prêt. En 1483, l'un des premiers incunables acquis à Paris par Odet Tronchet fut destiné à son couvent et sans doute à cette bibliothèque¹³.

Un *cursus honorum*

La promotion du frère Tronchet fut assurée par un parcours dans l'enseignement supérieur, sanctionné par des diplômes parisiens. Il est probable que ce *cursus* ait répondu, au sein d'un Ordre en proie à de multiples tensions, à des intentions particulières. C'est le *studium generale* du Grand Couvent des Cordeliers de Paris, l'un des plus grands des nombreux *studia* de cette ville, qui procura une formation théologique de haut niveau. Les candidats appelés à y étudier étaient désignés par leur ministre provincial, après validation par le chapitre du même échelon. Dans la chronologie mal renseignée des chapitres provinciaux de Bourgogne, il est possible de citer ceux qui se tinrent à Besançon en juillet 1453, à Dijon en 1461, puis à Genève à la fin de mai 1474. Celui de Besançon fut présidé par le frère Nicolas Guyotet, ministre provincial entre 1453 et 1458. À Dijon en 1461 le ministre était le frère Hugues *Theodi* († en octobre 1477 au couvent de cette ville) ; lors d'un séjour à Besançon, entre le 27 avril et le 4 mai 1461, les gouverneurs lui firent porter (en deux fois) seize mesures ou channes de vin¹⁴. Le nom de celui qui présida au chapitre assemblé au couvent de Genève en 1474 nous échappe ; il succédait à Hugues *Theobaldi* ou Thibaut (reçu à la licence en 1444), ministre provincial de 1465 à 1471¹⁵. Jean Beate († v. 1484), ministre de la province de Bourgogne, résidait à Besançon en août et en septembre 1483, quand furent célébrées des messes au couvent franciscain de la ville, à la mémoire du défunt roi Louis XI¹⁶.

Les études théologiques et l'enseignement supérieur constituaient une voie d'accès à divers échelons de responsabilités au sein de l'Ordre et dans l'Église. Ce fut le cas du frère

¹³ À notre connaissance, le premier inventaire de la « librairie » date de 1650 ; WAILLE Marie-Claire, *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France*, vol. XIX- 1 et XIX- 2 Franche-Comté, Genève, 2019, p. 70, n° 93, Besançon, Bibliothèque municipale, Inc. 265 (cité désormais : WAILLE Marie-Claire, *Catalogue* et Besançon BM Inc.). Nos très vifs remerciements et notre profonde gratitude vont à Madame Waille, Conservatrice à la Bibliothèque d'Étude et de Conservation de Besançon.

¹⁴ Besançon, Archives municipales, CC 3, f° 64v.

¹⁵ ANGLADE Marie-Pascal, « Ministres et chapitres provinciaux des Frères mineurs de la province de Bourgogne ou de Saint-Bonaventure (1239-1789) », *Revue d'Histoire franciscaine*, janvier-mars 1931, t. VIII, p. 293-343, ici p. 307-308.

¹⁶ Besançon, Archives municipales, CC 48, f° 104.2 et f° 122.7.

Jean Catherinet († ap. 1510), attesté entre 1465 et 1467 au couvent de Gray, qui conquiert le 13 janvier 1490 la licence de théologie puis, le 28 septembre suivant, le doctorat. À dater de 1499, il fut régent en théologie à l'université de Dole avant d'être élu *commissarius et vicarius alme provincie sancti Bonaventure* lors du chapitre tenu au couvent de Bourg (en Bresse) le 31 juillet 1504¹⁷. Il était encore ministre provincial « des grandz freres myneurs » quand en mars 1510 il prêcha le Carême à Gand devant la gouvernante Marguerite d'Autriche et toute sa cour. Il mit à profit cette situation pour dénoncer comme « hérétique judaïsant » Henri Corneille Agrippa qui donnait en 1509-1510 à l'université de Dole une série de conférences portant sur le traité de Jean Reuchlin *De Verbo mirifico* (1496). Quant à Odet Tronchet, il fut peut-être le *socius* d'un ministre provincial de Bourgogne, comme cela sera évoqué plus loin. À une date qui nous échappe, il reçut les ordres majeurs et il fut ordonné prêtre. Réputé « maistre » et *sacre theologie professor*, il fut créé au mois de mars 1494 suffragant de l'archevêque Charles de Neufchâtel (1462-1498) se trouvant à Neuilly-la-Forêt au diocèse de Bayeux. Ce fut principalement durant ses années d'étude parisiennes que le futur évêque put constituer sa bibliothèque.

La bibliothèque d'Odet Tronchet

Dans son église de Gray puis au Grand Couvent de Paris dont la bibliothèque composait l'une des plus grandes et des plus complètes collections de France, Odet Tronchet a pu vérifier la place centrale dévolue aux livres, partie intégrante de la vie des frères comme supports d'édification, outils de communication et moyens de transmettre les connaissances ; ils étaient indispensables à des religieux spécialistes de la prédication et de l'évangélisation¹⁸. Lui-même fit l'acquisition d'au moins seize éditions incunables : quatorze entre 1478 et 1493, puis deux autres en 1497 et en 1501 ; aucun manuscrit lui ayant appartenu n'est renseigné. Du temps de ses études, il disposait de fonds, procurés par son Ordre et destinés à l'achat de livres nécessaires et utiles. Après 1494, il puisa probablement dans sa pension d'évêque suffragant. Les religieux des couvents mendiants n'étant pas censés posséder des livres en propre, il a parfois noté le fait qu'il en avait l'usage, sous la forme *usui suo*¹⁹.

¹⁷ ADHS, H 870.

¹⁸ MURPHY John Chrysostom, *A History of the Franciscan Studium Generale at the University of Paris in the Fifteenth Century*, Mediaeval Institute Notre Dame, Indiana, 1965, p. 6 et n. 10 ; GADRAT Christine, « Les frères mendiants et leurs livres : l'exemple de la bibliothèque du couvent dominicain de Rodez », in Nicole BERIOU et Jacques CHIFFOLEAU (dir.), *Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIII^e-XV^e siècle)*, Presses universitaires de Lyon, 2009, p. 511-538.

¹⁹ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 210, n° 501 [2], Besançon BM Inc. 78.

Des livres achetés à Paris, imprimés à Venise et en Allemagne

C'est à Paris que ce frère constitua l'essentiel de sa collection d'incunables. Elle résulta de transactions commerciales, aucun don n'étant évoqué. Un marché spécialisé s'était établi au sein du Grand Couvent, où Tronchet se procura quatre ouvrages auprès de ses confrères²⁰. L'acte d'achat s'exprimant principalement par le verbe *procuravit*, mais aussi par *emit*, *habuit* et *comparavit*, c'est le verbe avoir (*habuit*) qui est employé pour les transactions effectuées entre religieux. Tronchet a conservé la mémoire de deux d'entre eux, peut-être en raison d'une forme de prestige dont ils bénéficiaient. Il s'agit du frère Jean Broset, cité en 1483 et originaire de la province franciscaine de Touraine, et de Gaspard *Italicus*, un maître en théologie ayant présidé à des questions disputées en 1493²¹. Au colophon de la *Summa moralis* achetée en 1497, il écrivit à l'encre vermillon le nom du libraire Jean Turgis le Jeune, un marchand parisien installé dès 1490 à Besançon et dont l'activité est bien renseignée dans les archives locales. Seule valeur mentionnée, la deuxième partie de la *Summa moralis* d'Antonin de Florence fut acquise contre 50 sous parisis versés au frère Broset ; il est vrai que cet exemplaire était destiné au couvent de Gray et qu'il importait d'en garder le souvenir. Par comparaison, un in-4° intitulé *Confessionale*, dû au même auteur, fut acheté (d'occasion) à Besançon au début du XVI^e siècle pour six gros, soit un peu moins de sept sous²². Sur l'édition acquise en 1493 du frère Gaspard *Italicus*, Odet Tronchet, en Franciscain averti des choses de l'économie, a noté la formule suivante : *satisfactus et pro valore*. Les ex-libris précisent les temps d'acquisition. S'y trouvent en particulier les dates du [samedi] 23 février (n. st.) et du [mardi] 15 octobre 1493 ; l'indication du quantième du mois invite à considérer celles-ci comme des repères autobiographiques importants²³. Il semble que loin d'être réguliers, les achats furent concentrés au cours de quelques périodes privilégiées, notamment en 1483 (quatre livres) ; en 1485-1486 (trois livres) et en 1492-1493 (cinq livres). En revanche, aucun *item* conservé ne correspond aux années suivantes : 1479-1482 ; 1484 ; 1487-1488 ; 1490-1491 ; 1494-1496 et 1498-1500.

²⁰ BEAUMONT-MAILLET Laure, *Le Grand Couvent des Cordeliers de Paris. Étude historique et archéologique du XIII^e siècle à nos jours*, Paris, 1975, p. 197-198 et n. 17 et 18.

²¹ Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu renseigner ces deux religieux du Grand Couvent.

²² Le 6 juillet 1499, le frère Jean Catherinet, du couvent de Gray, acheta à Paris l'édition lyonnaise les *Dialogi* de Guillaume d'Ockam imprimée *circa* 1494 et la fit relier et rubriquer ; il en nota le prix, soit 5 blancs parisis ; cf. WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 259-260, n° 651, Gray BM 2002/40.

²³ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 70, n° 93, Besançon BM Inc. 265 ; p. 69, n° 88, Besançon BM Inc. 794 ; p. 357, n° 958 ; p. 255, n° 640 ; p. 211, n° 502 ; Besançon BM Inc. 320 et Inc. 321 ; Gray BM 2002/65. L'année 1493 pourrait correspondre à la réception d'Odet Tronchet parmi les maîtres en théologie.

Les précisions disponibles sur les circonstances dans lesquelles Tronchet constitua sa bibliothèque intéressent l'histoire de la circulation des livres à cette époque. Dans le groupe des quatorze ouvrages acquis à Paris, six (soit 42,8 %) furent imprimés à Venise qui formait alors la capitale européenne en la matière ; quatre (28,5 %) le furent en France : deux à Lyon et deux autres à Paris, alors que trois autres (21,4 %) provenaient d'Allemagne et des trois importants centres typographiques de Cologne, Strasbourg et Nuremberg ; un dernier ouvrage correspond à une édition sortie des presses genevoises. Après sa promotion épiscopale, Odet Tronchet acheta deux livres dans des cités d'édition assez proches de Besançon, à Strasbourg et à Lyon. Dans l'ensemble, cette collection est composée principalement de livres importés de Venise (37,5 %) ; les productions des pays germaniques viennent ensuite (25 %). Pour ce qui concerne les éditions françaises, Lyon devance légèrement Paris (respectivement 3 et 2 incunables). Ces données sont conformes à d'autres analyses qui reconnaissent Venise et les régions germaniques comme des grands centres de la production imprimée au niveau international²⁴. Les ouvrages portant l'ex-libris du frère Tronchet ont été publiés dans les décennies 1470-1490. Neuf, soit un peu plus de la moitié, étaient imprimés depuis cinq ans au moment de leur achat. Quatre éditions étaient sorties des presses depuis un an ou moins ; trois autres (18,75 %) l'étaient depuis deux à trois ans. Inversement, plusieurs livres étaient encore en circulation entre sept et vingt ans après leur impression ; trois avaient douze ans d'âge ; un (6,25 %) datait de sept ans et un autre, de vingt ans. Le fait que leur possesseur ait pris soin d'y apposer des marques est notable ; même longtemps après leur publication, ces éditions constituaient des biens appréciés. Cela illustre également la longue durée des livres et la vitalité du marché de l'incunable d'occasion. Sur plusieurs exemplaires, Odet Tronchet a gratté le nom d'un précédent usager pour inscrire le sien ; c'est le cas par exemple au colophon des *Sermones quadragesimales de peccatis* de Roberto Caracciolo, un recueil imprimé en février 1489 et acheté en 1501. Par la suite, sur son *De consolatione philosophiae*, sorti des presses vers 1480 et acquis en 1483, son patronyme fut effacé par un possesseur ultérieur²⁵.

²⁴ CHARON Annie, « Usages du livre en France au XV^e siècle », in Monique ORNATO et Nicole PONS (éd.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV^e siècle, Actes du Colloque international du CNRS, Paris, 16-18 mai 1992 organisé en l'honneur de Gilbert Ouy*, Louvain-la-Neuve, 1995, p. 459-472 et spéc. p. 462 ; ADAM Renaud, « Les marques de provenance des incunables conservés à la Bibliothèque royale de Belgique : Essai de synthèse », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 2003, 75, p. 219-275, spéc. p. 223.

²⁵ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 172-173, n° 382, Salins-les-Bains Méd. I. 66 ; p. 136, n° 278, Besançon BM Inc. 206. Cf. aussi Lyon, Bibliothèque municipale, Rés Inc. 140. Toute notre reconnaissance va à Madame Élodie Cuny, Directrice de la Bibliothèque ancienne à Salins-les-Bains, pour sa disponibilité et son accueil.

La composition de la bibliothèque

Le format de l'in-folio l'emporte largement dans la collection (75 %). Cette prépondérance, loin d'être exceptionnelle, correspond à la production du temps et en particulier à celle des imprimeurs vénitiens²⁶. Il s'y ajoute quelques livres plus maniables, tels trois in-4° et un in-8° ; ce dernier correspond à un recueil de sermons, d'un usage probablement fréquent. Certains textes furent achetés non reliés, comme l'atteste l'existence de deux recueils. Quelques reliures paraissent proches de la date d'impression, si elles ne sont pas les premières. Il subsiste parfois des traces de fermoirs.

Aucun des livres d'Odet Tronchet n'est rédigé en langue vernaculaire ; le latin demeurait privilégié pour la transmission du savoir et des idées. Ce maître avait quelques notions de grec : il en connaissait l'alphabet et, dans ses marques de possession, il lui est arrivé de transcrire son nom ou des termes latins en caractères helléniques. En 1483, il se procura trois ouvrages susceptibles d'améliorer sa maîtrise des langues anciennes et de lui fournir des modèles littéraires et moraux. Deux sont imprimées en caractères romains : le *De divinis institutionibus* de Lactance et les *Facta et dicta memorabilia* de Valère Maxime, avec le commentaire de l'humaniste Omnibonus Leonicensis édité par Raphael Regius (le commentaire étant disposé de façon à cerner le texte, ce dernier étant en caractères de plus grand calibre). Le troisième ouvrage était l'édition genevoise du *De Consolatione philosophiae* de Boèce, réalisée vers 1480 (il s'agit de la première édition de ce livre, avec les commentaires du Dominicain Thomas Waleys, attribués à Thomas d'Aquin). Cette forme d'inclination pour la philologie et l'humanisme paraît confirmée par l'acquisition en 1485 d'une édition lyonnaise comprenant quatre traités quasi contemporains ; il s'agit du *Vocabularius* de Jean Reuchlin, associé à l'*Ars diphthongandi* de Guarino de Vérone et aux *De Arte punctandi dialogus* et *De accentu* de Jean Heynlin²⁷.

Cependant, les préoccupations théologiques demeuraient primordiales. Ainsi, Odet Tronchet fut l'un des nombreux possesseurs de la *Summa moralis* due à l'archevêque Antonin de Florence († 1459). Tronchet acheta dès 1478 à un confrère la *Tabula* de cette *Somme*, récemment composée par un religieux du couvent dominicain de Cologne, Jean Molitor. La deuxième partie fut obtenue en 1483 d'un second confrère parisien. Après sa promotion comme

²⁶ KIKUCHI Catherine, « La production incunable vénitienne et le milieu du livre. Une approche quantitative et comparative », *Gazette du livre médiéval*, 2014, 61, p. 36-54, spéc. p. 40.

²⁷ Lyon, Bibliothèque municipale, Rés Inc. 140 ; WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 472, n° 1302, Besançon BM Inc. 205 ; p. 136, n° 278 ; Besançon BM Inc. 206 ; p. 407, n° 1103, Besançon BM Inc. 358.

suffragant à Besançon, il acquit la troisième partie en 1497 ; son éventuelle possession des parties I et IV n'est pas renseignée. Pour les études bibliques, il disposait de la *Postilla super totam Bibliam* ou du moins du texte qui se rapporte au Nouveau Testament ; il s'agit d'un commentaire rédigé par le Franciscain Nicolas de Lyre († 1349). En 1493, peut-être au terme de son *cursus* scolastique, il possédait les deux premières parties des *Quaestiones in quattuor libros sententiarum*, un commentaire des *Sentences* de Pierre Lombard composé par le frère mineur Jean Duns Scot († 1308)²⁸.

La présence de sermonaires souligne la part centrale de l'activité de prédication. Tronchet mit sa marque dès 1486 sur les *Sermones dominicales super Evangelia et epistolas* du Dominicain Hugues de Prato Florido († 1322). Il se procura la même année les *Sermones quadragesimales de poenitentia*, une collection de sermons rédigés par le frère franciscain Roberto Caracciolo († 1495), évêque d'Aquino puis de Lecce, l'un des plus célèbres prédicateurs du temps. S'y ajouta en 1501 un second volume du même auteur consacré aux *Sermones quadragesimales de peccatis*. Parmi les auteurs de sermons figure également Johannes Busch († ap. 1479) qui s'attacha à la réforme des couvents de l'Ordre de Saint-Augustin dans plusieurs diocèses allemands et qui composa de nombreux textes à l'intention des prédicateurs et notamment un *Speculum* de 1266 *exempla*. Selon la marque inscrite en 1492 sur cette édition strasbourgeoise de 1487, l'ouvrage fut acquis d'un confrère cordelier²⁹.

Signalant le crédit accordé à ces traités pastoraux à tous les échelons de la hiérarchie ecclésiastique, le *Manipulus curatorum* de Guy de Mont-Rocher et le *Manuale confessorum* de Jean Nider participaient de la collection d'Odet Tronchet. Ils faisaient figure de « best-sellers », pour citer Pierre Aquilon. Il s'agit d'éditions parisiennes datées de 1473 ou de 1474, achetées le 23 février 1493 (n. st.) comme l'indique l'ex-libris, ce qui invite à penser que le frère cordelier n'en fut pas le premier possesseur ; mais c'est peut-être lui qui en fit un recueil³⁰.

²⁸ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 71-72, n° 96, Besançon BM Inc. 419 ; p. 70, n° 93, Besançon BM Inc. 205 ; p. 70, n° 94, Besançon BM Inc. 267 ; p. 356, n° 954, Besançon BM Inc. 109 ; p. 210, n° 501 [2], Besançon BM Inc. 78 ; p. 211, n° 502, Gray BM 2002/65.

²⁹ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 285, n° 728, Besançon BM Inc. 329 ; p. 168-169, n° 373, Besançon BM Inc. 495 ; p. 172-173, n° 382, Salins-les-Bains Méd. I. 66 ; p. 433-434, n° 1185, Besançon BM Inc. 303. Le prédicateur Roberto Caracciolo est l'un de ceux qui sont évoqués par Érasme dans l'*Ecclesiastes, sive Concionator evangelicus* (1535).

³⁰ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 255, n° 640, Besançon BM Inc. 320 ; p. 357, n° 958, Besançon BM Inc. 321.

Posséder des incunables

Odet Tronchet personnalisait tous ses livres par des ex-libris, généralement placés au colophon ou à d'autres emplacements privilégiés, tels les mots *finis laus Deo* à la fin de son Lactance. Trois éditions revêtent plusieurs fois sa marque de possession et deux autres, son propre seing. Il n'est fait aucune allusion à la technicité nouvelle des éditions. Le possesseur désigne ces dernières avec le mot latin *liber* ; il emploie l'expression *hoc volumen* pour la Table de la *Summa moralis* et le commentaire des *Sentences*. À côté du texte imprimé, certains dispositifs demeurent manuscrits. Ainsi, la *Summa moralis* se trouvant incomplète d'un chapitre III au titre XXIV, Odet Tronchet la compléta en ajoutant deux feuillets sur lesquels le texte manquant se trouve copié sur deux colonnes et rubriqué. En outre, des lecteurs successifs ont écrit à la main sur des feuillets disponibles divers systèmes de référencement.

Les éditions ne comportent pas d'iconographie, à l'exception d'un recueil de sermons acheté en 1501 qui procure une gravure légèrement rehaussée de jaune, figurant une scène de prédication devant la cour pontificale. Cependant, le frère Tronchet exprima son identité en faisant peindre plusieurs lettrines et des écus héraldiques. Entre 1478 et 1489, il fit orner quatre éditions. Ainsi, la Table de la *Summa moralis* s'ouvre sur une initiale {A} à l'or sur fond parti bleu à filets blancs et carmin à filets argent ; dans l'intérieur de la lettre se trouvent les armes parlantes d'Odet Tronchet, un écu d'argent au tronc d'arbre de sinople posé en pal. Au début de l'exemplaire très soigné des *Facta et mirabilia* de Valère Maxime, une grande initiale {U} peinte en camaïeu d'or sur cartouche de pourpre porte une autre marque d'identité, le monogramme du frère : entre deux colonnes formées de troncs d'arbres enlacés, ressortent les trois initiales FOT, le O en forme de 8 sans soudure médiane. L'un des premiers feuillets du *Vocabularius brevilocus* de Jean Reuchlin comporte une lettrine {A} formée de rinceaux de grisaille qui abrite dans sa partie supérieure les initiales « O T », en manière de troncs d'arbres. Ces deux initiales sont reliées par une cordelière rouge, sans nœuds mais se terminant par deux glands, formant des boucles qui dessinent une croix avant de se recourber individuellement ; sur le fond d'or figurent des marguerites en boutons et des pervenches écloses. Le prologue de la *Postilla super totam Bibliam* de Nicolas de Lyre est orné d'une grande initiale {Q} à l'or sur fond parti carmin et bleu à motifs blancs, tandis que dans la marge inférieure sont peintes les armes du possesseur : un écu d'argent au tronc d'arbre à deux rejets au naturel, reposant sur une banderole bleue bordée de blanc qui porte en grandes lettres d'or « F Trumcheti ».

Quatorze livres sur seize (87, 5 %), soit toutes les éditions à l'exception du *Manipulus curatorum* et du manuel de confession, disposent en outre d'un système destiné à faciliter la

lecture. Des repères visuels, alternativement ou partie rouges et bleus, s'appliquent aux titres courants, aux grandes et aux petites initiales ainsi qu'aux pieds-de-mouche et aux signes de paragraphe. L'exemplaire des *Facta et mirabilia* conserve les traces du travail effectué par les enlumineurs et les rubricateurs pour mettre en évidence les grandes articulations du texte ; à l'emplacement des initiales, colorées en rouge et en bleu, figurent leurs modèles en minuscules tandis que les lettres majuscules y sont rehaussées de jaune³¹.

Les livres d'une vie

Odet Tronchet, comme plusieurs possesseurs avant ou après lui, a lu ses livres la plume à la main.

Écrire sur ses livres

Sauf le *Manipulus curatorum*, tous les incunables du frère Tronchet portent des traces manuscrites. L'exemplaire de Valère Maxime (acquis en 1483) comprend quelques feuillets couverts de notes insérées dans les marges et dans les interlignes, qui pourraient correspondre à des notes de cours ; mais il n'est pas certain qu'elles soient de la main du Cordelier. Sur d'autres éditions, des *marginalia* témoignent d'une lecture attentive effectuée plume à la main. Elles montrent comment il s'appropriait le contenu du livre, cherchait à en mémoriser des passages et éventuellement à les citer. Certaines marques constituent des interventions sur le texte afin de l'amender. Le Franciscain a ainsi biffé et corrigé (en chiffres arabes) des références erronées sur son exemplaire de la *Table* de la *Summa moralis*, par exemple sous le mot *Anathema*. Dans les marges du *Sermones dominicales* figurent les corrections de plusieurs coquilles, comme *ad amorem Dei* au lieu du fautif *ad mortem Dei*. Des notations discursives sont apportées en réaction au texte ou pour le préciser. Ainsi, sur son édition de la *Postilla* de Nicolas de Lyre, en marge de *in castro Arelatensi*, le lecteur renseigné sur le passé de l'ancien royaume de Bourgogne ajouta cette précision historique : *quod (...) capud [sic] Burgundie*³². Le recours à divers signes graphiques traduit une maîtrise des normes de la lecture savante. Certains paragraphes sont en effet mis en évidence par un soulignement des mots ou par le tracé dans la marge d'une accolade ou d'un feston. Parmi les nombreuses formes abrégées de la mention *Nota bene* apposées par les lecteurs successifs, il semble possible de distinguer celle

³¹ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 472, n° 1302, Besançon BM Inc. 205.

³² WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 71-72, n° 96, Besançon BM Inc. 419 ; p. 285, n° 728, Besançon BM Inc. 329 ; p. 356, n° 954, Besançon BM Inc. 109.

qu'utilisait le frère Tronchet, souvent associée à une manicule dont l'index exagérément long est pointé en direction de fragments jugés importants. Le prédicateur associa à sa pratique de l'annotation des méthodes de référencement, ce qui signale un usage fréquent ou de travail ; notamment la *Summa moralis* dispose d'un répertoire alphabétique (en dix-huit lettres) rédigé de sa main et agrémenté d'un croquis de personnage masculin ; y figure par exemple le terme *symonia*³³.

L'ajout de mentions autographes contribue à faire de certaines éditions des livres de raison³⁴. Celles-ci se limitent parfois à des dates correspondant sans doute à des événements importants qui trouvaient ainsi une forme de solennité sinon d'éternité. Sur son exemplaire des *Sermones dominicales*, un ouvrage qui à l'évidence participait de son quotidien, Odet Tronchet inscrivit ainsi, associée aux noms du Christ et de la Vierge, celle du 5 juin 1491, qui tombait un dimanche³⁵. Il écrivit le récit suivant sur ses *Sermones quadragesimales de poenitentia*, au revers du plat inférieur de la reliure :

« 14^a marcii anni 1489 Xpianissimo rege Karolo Francorum imperante corpus sanctissimi doctoris Seraphici Bonaventure translatum est in presencia dicti principis suorumque nobilium ac sua procuracione efficaci necnon suis propriis ac liberalibus sumptibus ac regiis magnificenciis in conventu fratrum minorum Lugd. qui in eodem conventu sepultus anno IZ [blanc] fuerat ac canonisatus per sanctissimum dominum papa[m] Sixtum anno [blanc]. »³⁶

Il s'y lit également la marque *Frater Odetus Truncheti 1490 ordinis minorum*. De telles annotations invitent à penser que le frère Tronchet se trouvait à Lyon durant le Carême de 1490, en tant que *socius* du ministre provincial de Bourgogne Jean de Vaux († 1496), maître en théologie et ex-procureur du procès lyonnais de Bonaventure, canonisé en 1482. C'est ainsi qu'il a sans doute assisté le 14 mars 1490 (n.st.) à la translation des restes de ce saint, opérée au couvent des Frères mineurs de Lyon, en présence et aux frais du roi Charles VIII, par l'archevêque de Lyon assisté de plusieurs évêques, dont ceux de Vienne, d'Albi, du Puy et de Périgueux, et devant de grands princes laïcs³⁷. Une distribution des saintes reliques fut opérée

³³ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 70, n° 93, Besançon BM Inc. 265.

³⁴ CHARON Annie, « Usages du livre en France au XV^e siècle », *op. cit.*, ici p. 471-472.

³⁵ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 285, n° 728, Besançon BM Inc. 329.

³⁶ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 168-169, n° 373, Besançon BM Inc. 495. Le frère mineur n'a pas noté la date de la mort de Bonaventure ni celle de sa canonisation. Bonaventure, mort en 1274 au couvent des Cordeliers de Lyon, fut canonisé le 14 avril 1482 par le pape Sixte IV (1471-1484), ancien ministre général de l'Ordre des Franciscains.

³⁷ L'hypothèse de la présence à Lyon à ce moment d'Odet Tronchet a été formulée par le Père Hugolin Lippens en ces termes : « *Non improbable videtur quod ipse Oddo translationi praesens affuit, socius Ministri provincialis Burgundiae.* » : LIPPENS Hugolin, « Oddo Truncheti, O. F. M. († 1502),

à cette occasion ; en effet, les Archives départementales de l'Yonne conservaient en 1925 l'authentique d'un humérus de saint Bonaventure, signé le 30 mai 1490 au couvent de Lyon par Jean de Vaux et donné à « noble homme » Guillaume Molé († 1507), « marchand de Troyes »³⁸. Odet Tronchet inscrivit sur ses livres d'autres marques liées à sa carrière ecclésiastique.

Odet Tronchet, évêque de Tibériade (1494-1502) *in partibus infidelium*

Environ 31 % des livres d'Odet Tronchet portent une trace écrite liée à sa promotion épiscopale. Celui-ci en fit mention dès le printemps 1494 sur son exemplaire de la *Postilla* où il nota sous le colophon, avant Pâques 1494, « *suffr. bisuntin. 1493* » ; de même, sous l'explicit de son Boèce, il traça le mot très abrégé de *suffraganeus* avec la date de 1494 ; dans l'un et l'autre cas, il signa³⁹. Les marques manuscrites qui disent sa qualité de suffragant de Besançon et son titre d'évêque de Tibériade soulignent le fait qu'il tirait sa légitimité de sa propre dignité. À la mort en 1493 du frère carme Guy Rosselet, évêque auxiliaire depuis 1491, l'archevêque de Besançon Charles de Neufchâtel (1462-1498) porta son choix sur Odet Tronchet, religieux du diocèse, bien formé en théologie et prédicateur renommé. Faute d'accès aux registres pontificaux, nous ne savons rien de la notification de cette nomination à la cour de Rome, ni d'éventuelles bulles conférées à l'élu, après information canonique, lui attribuant un titre d'évêque *in partibus infidelium*. Le nouveau suffragant fut sacré le 2 juin 1494⁴⁰. Le même siège de Tibériade fut confié, au cours des XIV^e et XV^e siècles, à différents évêques auxiliaires du diocèse de Besançon, tel le Franciscain Richier vers 1334 (dont le sceau portait cette légende : « Sceau du seigneur évêque de l'amère Tibériade d'outre-mer ») ou le Carme Guy Rosselet en 1491-1493. Ce siège *in partibus infidelium*, étant fictif, privait de revenus son titulaire. C'est pourquoi ce dernier fut pourvu d'une pension à vie de 200 francs annuels (un montant inchangé

bibliophilus ac suffraganeus Bisuntinus », *Archivum Franciscanum Historicum*, 1938, 31, p. 550-554, ici p. 551. Le roi a séjourné à Lyon du 7 au 22 mars 1490 ; son entrée magnifique dans la ville est mise en scène par Jean de Paris ; LABANDE-MAILFERT Yvonne, *Charles VIII et son milieu (1470-1498)*, *La jeunesse au pouvoir*, Paris, 1975, p. 92.

³⁸ Archives départementales de l'Yonne, H 1382 ; DELORME Ferdinand, « Translation de saint Bonaventure, 14 mars 1490 », *La France franciscaine*, 1925, p. 145-146. Le sceau apposé à l'acte porte la légende *Sig. ministri Fr. m. provincie S. Bonaventure*, et pour type deux personnages assis sous un dais : à droite la Vierge assise les mains jointes et à gauche le Christ lui apposant la couronne. Sur Guillaume II Molé († 1507), issu d'une famille dont l'ascension commença sous le règne de Charles VII : AVRIL François, HERMANT Maxence, BIBOLET Françoise, *Très riches heures de Champagne, L'enluminure en Champagne à la fin du Moyen Âge*, Paris, Châlons-en-Champagne, 2007, p. 27-28.

³⁹ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 356, n° 954, Besançon BM Inc. 109 ;

⁴⁰ WADDING Luke, *Annales Minorum, in quibus res omnes trium Ordinum a s. Francisco institutorum*, tome 7, Lyon, 1648, p. 346 ; EUBEL Conrad, *Hierarchia catholica medii aevi sive Summorum Pontificum, S.R.E. Cardinalium, ecclesiarum Antistitum series., ab anno 1431 usque ad annum 1503 perducta*, Munster, t. II, 1914, p. 250.

depuis 1474) pris sur les fruits archiépiscopaux. Le chapitre métropolitain, sollicité par l'archevêque Charles de Neufchâtel qui résidait au diocèse de Bayeux depuis la conquête de la Bourgogne par le roi Louis XI, y avait consenti le 22 avril 1494⁴¹. Cependant, Odet Tronchet était attaché à l'Église de Besançon plus qu'à un archevêque en particulier ; il fut maintenu en charge au-delà de la mort du prélat, survenue en juillet 1498. *Sede vacante*, il exerça ses fonctions épiscopales par délégation du chapitre, suite à une délibération du 22 août 1498⁴². Comme l'indique la marque « *fr Odo Truncheti suffrag. bis.* » apposée sur un recueil de sermons acquis en 1501, il servait le successeur de Charles de Neufchâtel, François de Busleyden (1498- août 1502), dont il assista à la prise de possession de l'archevêché par procureur en mai 1499 puis à l'entrée solennelle dans la cité bisontine à l'automne suivant⁴³. Seul son décès, avant le 15 juin 1502, mit fin à son épiscopat.

En pratique, même si sa dignité l'emportait, l'évêque de Tibériade pouvait sembler bien moins puissant que ne l'étaient les influents vicaires de l'archevêque, Bernardin Labouquet († 1518) et Eudes Macheco († 1510) ; ainsi, il n'avait aucune possibilité d'action dans le champ juridictionnel. Les fonctions du suffragant, liées à son pouvoir d'ordre, faisaient de lui un évêque consécuteur, consacrant les églises, conférant les ordres et assurant la liturgie épiscopale⁴⁴.

Odet Tronchet n'a rien noté sur ses livres de son activité *in pontificalibus*. Quelques documents se rapportent à des actes réalisés à la périphérie orientale (et montagnaise) du diocèse ainsi que dans les confins septentrionaux où l'évêque effectua probablement des visites pastorales. Dans l'église Saint-Bénigne de Pontarlier, il conféra pendant le Carême, le jeudi 19 mars 1495 (n. st.), la tonsure à l'écolier Guillaume, fils d'Othenin Malechet. Non loin de là, il termina le 4 juillet suivant un procès entre le vicaire de l'église des Fourgs et ses paroissiens en maintenant la célébration des grandes messes les jours de fêtes où l'on était auparavant dans l'usage de le faire, malgré la suppression qui en avait été indiquée par l'archevêque. Le 19 novembre 1495, comme l'indique une charte contenue dans une ampoule de consécration retrouvée dans le massif de l'autel au XIX^e siècle, il consacra la chapelle de Brasse près de Belfort en l'honneur de saint Christophe et de saint Germain d'Auxerre et il accorda quarante jours d'indulgences

⁴¹ ADD, G 188. Il est fait mention d'une lettre de l'archevêque datée du mois de mars.

⁴² ADD, G 189.

⁴³ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 172-173, n° 382, Salins-les-Bains Méd. I. 66 ; ADD, G 189 ; Besançon, Archives municipales, CC 63, f° 110 *ssq.*

⁴⁴ BARRALIS Christine, « Évêques auxiliaires et vicaires épiscopaux dans la province de Trèves au XV^e siècle : la délégation de pouvoir entre normes et pratiques », in Agnès BERENGER et Frédérique LACHAUD (éd.), *Hiérarchie des pouvoirs, délégation de pouvoir et responsabilité des administrateurs dans l'Antiquité et au Moyen Âge, Actes du colloque de Metz, 16-18 juin 2011*, Metz, 2012, p. 411-427.

aux fidèles qui visiteraient le sanctuaire le jour de la dédicace. Le 21 novembre suivant, il consacrait l'église de Plancher-Bas, située à peu de distance sur un versant des Vosges⁴⁵. À Besançon, il subsiste des procès-verbaux concernant la consécration au printemps 1496 de neuf autels dans la nef de l'abbaye Saint-Paul et la célébration dans la cathédrale Saint-Jean l'Évangéliste des *sacri generales ordines*, le 15 septembre 1498, un samedi des Quatre-temps⁴⁶. C'est peut-être Odet Tronchet qui conféra entre septembre 1501 et février 1502 au clerc Eberhard Cordier l'acolytat au couvent des frères mineurs de Besançon, le subdiaconat à celui de Dole et le diaconat chez les Prêcheurs bisontins ; celui-ci a indiqué toutes ces étapes, sans préciser le nom du prélat, à la suite d'une homélie⁴⁷.

L'évêque fut confronté dans ses dernières années à de vives tensions internes à son Ordre et à une dynamique réformatrice portée par les pouvoirs surplombants. En mai 1501 entra à Besançon le Franciscain Boniface de Ceva († 1517) ; à la demande de l'empereur Maximilien et de son fils Philippe le Beau, ce frère originaire du Piémont qui avait pris l'habit à Rougemont dans le comté de Bourgogne, avait été chargé par le pape Alexandre VI (1492-1503) d'exécuter un mandement pour la réformation du couvent bisontin. Les frères cordeliers sollicitèrent aussitôt de la cour romaine un rescrit⁴⁸. La même année 1501, les Conventuels de Gray en appelaient au siège apostolique contre le procédé des Observantins qui voulaient occuper leur église par la force⁴⁹. Le nom de l'évêque de Tibériade n'apparaît pas dans la documentation relative à ce mouvement de « réformation », mais il est difficile d'imaginer que celui-ci demeura inactif. Il était déjà mort quand le ministre général de tout l'Ordre franciscain, Gilles Delphin, en charge depuis son élection le 11 octobre 1500 au chapitre général de Terni, fit le 16 novembre 1502 son entrée à Besançon « pour réformer le couvent des freres myneurs en ceste dite cité »⁵⁰.

⁴⁵ ADD, G 1986 ; ADD, G 2273 ; GAUTHIER Jules, « Note sur des ampoules et des procès-verbaux de consécration d'autel trouvés dans l'ancien diocèse de Besançon », *Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, Années 1876 et 1877, 1878*, p. 275-282.

⁴⁶ ADD, G 162 ; GAUZENTE Boris, *Les abbayes et les couvents de Besançon, op. cit.*, p. 167.

⁴⁷ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, p. 282, n° 718, Besançon BM Inc. 513 : *Homiliarus doctorum de tempore et de sanctis*. Tronchet était déjà mort quand Cordier fut ordonné prêtre, le dimanche 26 mars 1503 (n. st.) ; la cérémonie eut lieu dans la cathédrale de Genève, car son successeur, l'évêque de Nazareth Jean Favel, était à cette date en Espagne.

⁴⁸ GAUZENTE Boris, « Les relations entre le corps de ville et le couvent des Cordeliers à Besançon (1350-1500) », in Jacky THEUROT et Nicole BROCARD (éd.), *La ville et l'Église du XIII^e siècle à la veille du Concile de Trente. Regards croisés entre Comté de Bourgogne et autres principautés, Actes du colloque de Besançon, 18-19 novembre 2005*, Besançon, 2008 p. 338-339.

⁴⁹ ADHS, H 870.

⁵⁰ Besançon, Bibliothèque municipale, Ms. Castan 1854 ; Besançon, Archives municipales, CC 66, f° 90v. Le maréchal de Bourgogne Guillaume de Vergy assista à cette entrée.

Après le décès de l'évêque, une grande partie de ses livres passa au couvent des Cordeliers de Besançon.

Memoria et survie des livres

De son vivant, le frère Tronchet pratiqua le don de livre. Dès 1483, il prévoyait de donner à son couvent de Gray une édition de la *Summa moralis* d'Antonin de Florence, se recommandant à l'intercession de la communauté religieuse, selon cette formule : *orate pro eo*. Il n'est pas certain que ce legs fût exécuté car un gardien bisontin, le frère Guillaume Charnot, y apposa son nom à la fin du XV^e siècle.

Loin d'être dispersée à sa mort, une grande partie de la collection d'incunables fut transmise de façon privilégiée aux Cordeliers de Besançon : huit éditions se sont retrouvées dans leur couvent, tandis que deux autres passèrent chez les Carmes⁵¹. Le volume des *Sermones dominicales* en particulier porta la *memoria* du frère défunt. Lui-même, après y avoir y avoir porté plusieurs annotations dont une invocation au Christ et à la Vierge, un dimanche de juin 1491, inscrivit son titre épiscopal suivi de la supplique suivante : « Pour toute recompance avoir myeulx / faict que de ne cuidoyé, je suis / ennoyé, destors, danné / si ne plaist a Dieu me pardonné »⁵². Jean de Monjustin, docteur en théologie, actif au couvent de Besançon de 1483 à 1519 au moins, qui prêcha en particulier à Salins et à Orgelet (où il achetait des livres avec le produit des aumônes collectées), ajouta son nom au-dessous. Le frère Hugues Brocard, cité vers 1548, écrivit quant à lui ces mots : « Je suis vieulx et chanuz. Et de biens devestuz tout nuz. Et si ne me puis repantir ». Dans un espace laissé libre, un autre religieux a noté, d'une encre plus sombre, le nom de Cotibi. Il s'agit peut-être du « père ministre de l'Ordre des Cordeliers nommé Cothibi » cité dans les comptes de Besançon à la date du lundi 16 mars 1500 (n. st.) ; il résidait chez un chanoine de l'église collégiale de Sainte-Madeleine, chez qui les gouverneurs de la ville firent porter deux petits pots de vin claret⁵³. Ce frère pourrait être identifié à Hugues Cotibi († 1506) : cité dès 1490 comme gardien du couvent de Dijon, il refusa en 1503 la réformation de sa maison au point de rejoindre, dans cette ville, les Augustins de Saint-Étienne⁵⁴. Plus certainement s'agit-il du Cordelier François Cotibi, dont l'ex-libris figure aussi sur un second volume de sermons ayant appartenu à Odet Tronchet, les *Sermones*

⁵¹ WAILLE Marie-Claire, *Catalogue*, t. 2, p. 302-303. Un seul livre d'Odet Tronchet, la première partie des *Quaestiones in quattuor libros sententiarum* est conservé à la bibliothèque de Gray.

⁵² Toute ma gratitude va à Mesdames Marie-Jo Trojani, Dany Marchand et Catherine Pluvillage qui ont su résoudre les difficultés paléographiques de cette phrase.

⁵³ Besançon, Archives municipales, CC64, fol. 71v.

⁵⁴ VIAUX Dominique, *La vie paroissiale à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Dijon, 1988, p. 84.

quadragesimales de peccatis. Il s'y trouve trois recettes médicinales, dont l'une d'elles, rédigée en latin, est signée de son nom. Elle permettait de préparer un emplâtre visant à guérir des infirmités et des douleurs, témoignant du fait que le livre ne soignait pas seulement les âmes... Licencié en théologie, François Cotibi était actif notamment en 1531 comme ministre provincial des frères conventuels de Bourgogne et commissaire du ministre général des Conventuels⁵⁵.

Les marques autographes livrent ainsi de nombreuses informations sur les rapports entretenus par les frères mendiants avec leurs livres, sans toutefois livrer toutes les clefs.

La bibliothèque du frère Tronchet pourrait sembler exemplaire sur bien des points, notamment par son ouverture à la pédagogie humaniste et aux auteurs classiques. Principalement composée d'instruments de travail, elle souligne l'investissement intellectuel du théologien, du prédicateur et de l'évêque. Elle donne enfin un aperçu de la circulation des livres et de la mobilité des frères, d'une culture du réseau et de la *memoria*.

⁵⁵ VIALLET Ludovic, « Autour du calvaire de Romans. Remarques sur la progression de l'Observance au début du XVI^e siècle dans la province franciscaine de Bourgogne », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 2002, 88, p. 83-102, spéc. p. 94. Le lien entre Hugues et François Cotibi n'est pas renseigné.